



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 21455

Texte de la question

Mme Sophie Errante attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'action engagée par l'association EndoFrance pour une meilleure prise en charge de l'endométriose. L'endométriose est une maladie invasive, chronique et souvent invalidante qui touche actuellement une femme sur dix. Les effets pervers de cette maladie sont accentués par les défaillances actuelles du système de prise en charge médical. En effet, les diagnostics souvent tardifs entraînent une multiplication des rendez-vous médicaux et la méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et des techniques chirurgicales les mieux adaptés entraînent des actes opératoires souvent répétés. De nombreuses femmes pâtissent de cette prise en charge *a minima* qui a, de plus, des répercussions financières non négligeables sur notre système de soins. Afin que cette maladie soit mieux prise en charge, l'association EndoFrance propose de modifier la formation initiale des professionnels de la santé (généralistes, gynécologues, infirmiers, urologues, etc.) pour y inclure l'étude détaillée de cette pathologie. De plus, elle souhaite la création, en France, de centres de référence pour la prise en charge des endométrioses sévères et à localisations multiples ainsi que la mise en œuvre d'une campagne d'informations nationale. Enfin, elle milite pour un meilleur soutien à la recherche et pour une alerte sur la dysménorrhée qui ne doit pas être banalisée. Elle lui demande donc si le Gouvernement prendra en compte ces revendications, par exemple, dans le futur projet de loi sur la santé publique.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Errante](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21455

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2951

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773